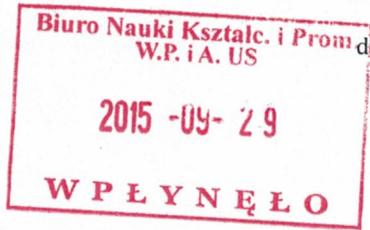


Prof. Dr. Ag. Néji BACCOUCHE

Professeur et directeur de l'Ecole doctorale



de la Faculté de droit de Sfax, Tunisie

Sfax, le 14 décembre 2015

Monsieur le doyen de la Faculté de droit **de Szczecin**

Rapport de thèse de Mr Mohamed Subhi KHALEF

La thèse préparée par Mr KHALEF porte sur un sujet important, difficile et d'une actualité brûlante, celui de *la protection du consommateur à travers le droit international privé et le droit irakien*. Le document compte 307 pages. La recherche est divisée en cinq parties.

L'outil bibliographique est particulièrement riche, une cinquantaine de pages de références. L'auteur a consulté beaucoup de références.

Le **style est clair** même s'il comporte quelques fautes étonnantes en langue arabe et qui s'expliquent probablement par la nécessité de traduire rapidement la thèse ; ce qui constitue une charge très lourde puisque le candidat se trouve obligé de présenter sa thèse en deux langues.

Le plan proposé n'est pas, de mon point de vue très élaboré sur le plan théorique, mais il a l'avantage de clarté et la simplicité. Il comporte cinq parties qui traitent du :

- La notion de consommateur et les critères de l'internationalité du contrat.
- La loi applicable aux contrats de consommateurs internationaux.

- La protection du consommateur selon la méthode des règles impératives et l'ordre public.

- Les critères de détermination des règles applicables et la protection du consommateur.

- L'élargissement de la protection du consommateur par le droit applicable.

L'articulation de la thèse est orientée vers un but annoncé, celui de la protection du consommateur **en raison de l'inégalité constatée de sa situation par rapport à celle de l'opérateur économique**. La recherche est construite autour de cette problématique qui prend une importance particulière lorsque le consommateur fait face à un opérateur économique se situant à l'étranger. Dès lors, les problèmes juridiques posés deviennent plus compliqués à résoudre dans la mesure où l'on dépasse le territoire de l'Etat.

Les règles de conflits et la détermination du droit applicable ainsi que du juge compétent ont occupé une place de choix dans la thèse compte tenu des conséquences pratiques pour le consommateur dans une sphère économique qui s'internationalise et qui oblige le législateur national à ajuster constamment les règles nationales pour protéger le consommateur national contre les aléas de l'internationalité de l'espace économique.

L'auteur de la thèse maîtrise la matière. Dans la dernière partie de sa thèse, il a mis en exergue les difficultés rencontrées par le législateur irakien à actualiser sa législation pour répondre aux exigences du contexte économique mondialisé pour des raisons qui tiennent à la situation politique difficile du pays. Les pistes de réforme qu'il propose, à la fin de sa thèse, sont utiles pour entreprendre une réforme du droit de la protection du consommateur irakien qui, pour l'essentiel, consomme des produits importés. Le droit international privé irakien est appelé à se mettre à l'heure de cette donnée essentielle.



En conclusion, je confirme que, de mon point de vue, la thèse répond aux conditions de l'article 13 de la loi du 14 mars 2003 sur les grades et sur le titre scientifique (loi de la République de Pologne du 14 mars 2003 Dz. U. Nr 65, poz. 595, et novelisations).

A cet effet, je propose que la thèse soit admise à la soutenance et discussion devant le jury qui délibérera conformément à la procédure légale.

Prof. Dr. Ag. Néji BACCOUCHE

Directeur de l'Ecole doctorale de la Faculté de droit de Sfax, Tunisie

